

FEDERATION ALGERIENNE DE HAND BALL

LIGUE REGIONALE DE HAND BALL

Maïson de Jeunes Saidi Rachid –BATNA- TEL/FAX : 033.80.51.8

commission de Règlement qualification et de Discipline

P.V.N° 19

REUNION DU.08/03/2016

<u>Membres Présents:</u> MM. HAMICHE SALAH	PRESIDENT
BAADACHE HAMID	MEMBRE
BOUMEDIENE ALI	MEMBRE

Ordre du *j*our

- AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N° 189

Rencontre ASMILA – OCEM du 05/03/2016

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueur MERADJI OUSSAM licence n°10/14 de l'OCM a été signalé pour insulte envers arbitres en fin de partie.

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur MERADJI OUSSAM licence n°10/14 de l'OCEM est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 08.02.2016
- Une amende de 2500.00 da est infligée à l'équipe OCEM payable sous quinzaine (ART 01 du BSDF)

AFFAIRE N° 189

Rencontre ASMILA – OCEM du 05/03/2016

- Vu les réserves formulées par l'équipe ASMILA sur la participation du joueur SEBIHI OUSSAMA licence n°10/30 de l'équipe OCEM
 - Vu la confirmation des réserves
 - Vu le paiement des droits des réserves.
- LA CRQD DECIDE :-
- Réserves irrecevable dans la forme, recevable dans le fond.

AFFAIRE N° 190

Rencontre WRBH – RAT 05/03/2016

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueur BEN ALI N licence n°09/14 du RAT a été disqualifié suite à un comportement antisportif.

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur BEN ALI N licence n°09/14 de RAT est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 08.02.2016.

- Une amende de 2500.00 da est infligée à l'équipe du RAT payable sous quinzaine (art 01 du BSDF)

AFFAIRE N° 191

Rencontre SBOD – MBBA du 04/03/2016

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
Attendu que le joueur ZAABOUB ALA EDDINE licence n°09/20 du SBOD à été signale pour mauvais comportement envers officiels.

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur ZAABOUB ALA EDDINE licence n°09/20 du SBOD est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 08.02.2016
- Une amende de 2500.00 da est infligée à l'équipe SBOD payable sous quinzaine (ART 01 du BSDF)

AFFAIRE N° 192

Rencontre WSA SIDI AISSA – ROSETIF du 04/03/2016

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le club ROSETIF ne s'est pas présenté à la rencontre et après une attente réglementaire de 30'.

LA CRQD DECIDE :-

- Match perdu par pénalité au profit de WSA SIDI AISSA sur le score de (12-00) avec défalcation d'un point sur le décompte général du club ROS (art 85 du BSDF).
- Une amende de 50 000.00 da est infligée au CSA ROSETIF payable sous quinzaine (art 29 du BSDF)

- La séance fut levée à 12h45